

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 19/07/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE  
 N° 2022 / 157**

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

**FINANCES**

**FINANCEMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE DU POSTE DE PREFIGURATEUR DE REGIE DE TERRITOIRE**

- Vu la délibération du Conseil départemental de l'Yonne n° CD20220211\_012 en date du 11 février 2022 relative à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une Régie de territoire dans le Tonnerrois ;
- Vu la délibération n° 2022-007 du Conseil d'administration du Pôle Social en date du 3 mars 2022 relative à la modification du tableau des emplois et au versement d'une aide de 30 000 € par le Conseil Départemental de l'Yonne pour le poste de préfigurateur de Régie de territoire ;
- Considérant que cette aide doit être versée sur le budget principal par le Conseil Départemental conformément à leur délibération ;
- Considérant que le poste est porté par le budget du Pôle Social ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

<b>Pour : 22</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

- D'accepter le versement de la subvention du conseil départemental de l'Yonne pour un montant de 30 000 € relative au financement du poste de préfigurateur de Régie de territoire ;
- D'autoriser le remboursement au budget du Pôle Social du coût du salaire chargé correspondant au dit poste ;
- De dire que le reliquat de la subvention de 30 000 € sera versé à la Régie de territoire, lorsque celle-ci sera créée ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait conforme,  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre